



Adresse des récepteurs entrée

Fribourg, 28 mai 2024

Communiqué de presse : opposition au 30 km/h à la route de la Glâne

Par acte adressé à la Préfecture de la Sarine le 27 mai 2024, l'Automobile Club de Suisse Section Fribourg (ACS Fribourg) a déposé une opposition au projet de réaménagement de la route de la Glâne. L'ACS Fribourg estime que les conditions légales pour la mise en place d'une limitation à 30 km/h ne sont pas réunies. Les mesures ayant pour but de sécuriser les cyclistes et les piétons sont en revanche saluées.

En 2001, le peuple suisse a refusé une limitation de vitesse générale à 30 km/h en localité (initiative populaire 00.034 « Rues pour tous »). C'est à la suite de cette votation que le Conseil fédéral a assoupli les conditions d'instauration des zones 30 et zones de rencontre. Il était cependant rappelé que sur les routes affectées à la circulation générale en localité, la limitation de vitesse reste de 50 km/h. Le 18 septembre 2023, le Conseil national a accepté une motion tendant à ce que la limitation de vitesse à 30 km/h ne soit pas trop largement étendue. Le but est de conserver la hiérarchie du réseau routier. La motion déplorait que la limitation à 30 km/h s'étende de manière chaotique dans de nombreuses villes et communes, y compris sur les routes « à orientation trafic ». Selon la motion toujours, sur ces routes, la vitesse doit partout être limitée à 50 km/h, à quelques exceptions près. Cette motion a également été acceptée par le Conseil des Etats le 6 mars 2024.

La route de la Glâne à Villars-sur-Glâne et Fribourg est classée comme étant une route cantonale principale, un axe prioritaire « à orientation trafic ». La loi sur la circulation routière (LCR) prévoit qu'il n'est possible d'abaisser la vitesse maximale de 50 km/h sur de telles routes qu'après avoir réalisé une expertise. Celle-ci doit démontrer que la mesure envisagée est nécessaire, opportune et respecte le principe de la proportionnalité.

L'ACS Fribourg rappelle qu'il est nécessaire de conserver une hiérarchie des routes afin de ne pas disperser les flux de circulation dans les quartiers d'habitations. Dans le projet contesté, l'abaissement de la vitesse à 30 km/h n'est ni nécessaire, ni opportune, ni proportionnelle aux buts recherchés. Si le tronçon est effectivement saturé aux heures de pointe, les feux de signalisation qui seront mis en place, l'électrification grandissante des véhicules, la modernisation de la flotte des bus TPF acceptée le 3 mars 2024 et la future liaison Marly-Matran permettront de diminuer le bruit et le volume du trafic.



Certaines communes cèdent à la mode du 30 km/h censé apaiser les esprits. C'est oublier qu'une capitale doit rester ouverte pour être dynamique et qu'elle n'appartient pas à une minorité privilégiée autorisée à bénéficier des services et de la culture financés par le canton. Par l'instauration de chicanes de plus en plus nombreuses à l'encontre des automobilistes, 90% de la population fribourgeoise voit l'accès à SA capitale entravée. Ce clivage ville-campagne ne contribue certainement pas à apaiser les esprits.

Avec nos meilleures salutations

Automobile Club de Suisse

Anton Baechler
Président

Pierre Piccand
Secrétaire général